

L'Association Sportive (AS) du collège est encadrée par les professeurs d'EPS et regroupe tous les élèves volontaires du collège International de l'Est Parisien. Elle s'adresse à tous les élèves, débutants ou confirmés, scolarisés de la 6^e à la 3^e. Les élèves peuvent pratiquer une ou plusieurs activités sportives, en loisir ou en compétition mais aussi s'impliquer au sein de l'AS en suivant des formations (dirigeant, arbitre, coach, interprète, etc.) Les compétitions auxquelles participent les élèves de l'association sportive sont organisées par l'UNSS.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Escalade	MERCREDI	13h30 – 15h00	Gymnase	Mme POINTET
Danse	VENDREDI	13h30 – 14h30	Gymnase	
Athlétisme Multi-Activités	MERCREDI	14h00 – 16h00	Plateau / Parc	Mme DUSSART
Tennis De Table	MARDI	12h40 – 13h40 (Semaine A uniquement)	Gymnase	Mme ELLEBOODE
	MERCREDI	13h30 – 15h30	Gymnase	

ORGANISATION PROTOCOLE SANITAIRE (septembre 2022)

- L'Association Sportive applique **le même protocole** sanitaire que celui du collège (niveau socle)
- L'organisation des entraînements sera proposée sans brassage tant que le protocole ne change pas de niveau.
- L'AS proposera durant l'année **des adaptations suivant les effectifs et l'évolution de la situation sanitaire** afin de permettre à tous de s'épanouir au sein de l'AS
- L'AS est en attente de précision pour diffuser le calendrier UNSS et les modalités d'inscription aux compétitions.

UNE COTISATION EN FONCTION DE VOS ENVIES et DE VOS DISPONIBILITES

→ Deux formules : Vous devez choisir entre les 2 formules

→ Cotisation : 30€ au maximum pour l'année

PACK « AS » Premium

Je peux participer :

- aux entraînements **ET** aux compétitions
- à la formation Jeune juge officiel
- aux événements organisés par l'AS

PACK « AS » Premium 30€

PASS « AS » Flexible

Je peux participer :

- **Uniquement** aux compétitions mais pas aux entraînements et/ou
- **Uniquement** à la formation Jeune juge officiel, jeune coach, jeune interprète, etc.

PASS « AS » Flexible 10€

Avec ce PACK « Tout » est accessible

Pôle Compétition : Votre enfant participera aux compétitions organisées par l'UNSS dans son activité. Il pourra également être sollicité pour renforcer l'équipe du collège dans une autre activité s'il le souhaite.

Pôle Entraînement : Votre enfant pourra découvrir et se perfectionner dans une ou plusieurs activités sportives (accessible uniquement dans cette formule).

Pôle Formation : Votre enfant sera formé pour obtenir le diplôme de jeune juge officiel UNSS dans son activité.

Pôle Animation : Votre enfant pourra participer à des sorties, animations organisées par l'AS.

Pôle Entraînement :

Des entraînements sont proposés durant toute l'année (sauf en cas de compétitions / sorties / formations). L'assiduité aux entraînements est fortement conseillée et essentielle pour progresser. L'appel sera effectué et transmis à la vie scolaire mais n'apparaîtra pas sur PRONOTE.

En cas d'absence, merci de prévenir le professeur responsable via la messagerie de l'ENT.

Un PASS pour s'adapter au mieux à votre situation personnelle et à vos envies

Pôle Compétition : Dans le cas où votre enfant a déjà une activité de prévue MAIS qu'il souhaite **représenter le collège** lors des compétitions prévues certains mercredi après-midi, c'est possible de s'inscrire ! Il sera alors prévenu par le responsable d'activité des jours de compétition et sera convoqué via l'ENT.

Pôle formation : Votre enfant sera formé et pourra passer ses diplômes de jeune juge, jeune coach, jeune reporter suivant ses envies.

Pôle Animation : Le PASS permet également de participer aux temps forts de l'AS, aux fêtes, aux sorties, etc.

Enfin, ce PASS permet de s'investir dans l'AS suivant ses envies et ses disponibilités, même si votre enfant ne souhaite pas s'engager dans le pôle entraînement et/ou compétition.

COMMENT S'INSCRIRE ? : Le dossier est téléchargeable sur l'ENT ou à retirer auprès des professeurs EPS. Il est obligatoire de fournir le **dossier complet** (cotisation + autorisation parentale) pour débiter l'activité. Si le dossier de votre enfant est incomplet, nous reviendrons vers vous cependant il ne pourra pas participer à l'AS tant que sa situation ne sera pas régularisée.

QUELS SONT LES DOCUMENTS A FOURNIR ?

- **LA COTISATION** (en fonction de la formule choisie) en espèces ou en chèque (Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Association Sportive Collège International)
- **L'AUTORISATION PARENTALE** dûment complétée

POINT DE VIGILANCE : Pour participer aux activités du mercredi après-midi, il est conseillé d'inscrire votre enfant à la restauration scolaire sous le régime **DP5**. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à régulariser sa situation **avant le 01 octobre 2022** auprès du secrétariat de l'intendance.

LES PARENTS SONT EGALEMENT LES BIENVENUES : Vous pouvez intégrer le bureau directeur, accompagner les équipes, proposer des projets, etc. N'hésitez pas à écrire à Mme Juana DUSSART via l'ENT qui reviendra vers vous.